

Le Conseil de Communauté s'est réuni le lundi 12 novembre 2018 à 18 h 00 dans la salle « La Ficelle » de GODERVILLE sous la présidence de Monsieur REMOND Franck, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

- En exercice : 35
- Présents : 31
- Votants par procuration : 3
- Total des votants : 34
-

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Vice-présidente, Maire et Déléguée titulaire d'ANGERVILLE BAILLEUL
- Mme MORISSE Nadine, Maire et Déléguée titulaire d'ANNOUVILLE VILMESNIL
- M. LEMESLE Michel, Maire et Délégué titulaire d'AUBERVILLE LA RENAULT
- M. MABIRE Pascal, Vice-président, Maire et Délégué titulaire du BEC DE MORTAGNE
- Mme GEULIN Isabelle, Maire et Déléguée titulaire de BENARVILLE
- M. FLEURY David, Vice-président, Maire et Délégué titulaire de BORNAMBUSC
- Mme THUMEREAU Brigitte, Déléguée titulaire de BREAUTE
- M. BARTHELEMY Ludovic, Délégué titulaire de BREAUTE
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire et Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- Mme DURECU Annie, Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- M. MALO Philippe, Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- M. DELAMARE Pascal, Maire et Délégué titulaire de DAUBEUF SERVILLE
- Mme GUEROULT Claire, Maire et Déléguée titulaire d'ECRAINVILLE
- M. RENAULT Jean-Yves, Délégué titulaire d'ECRAINVILLE
- M. FONTANIE Guy, Vice-Président, Maire et Délégué titulaire de GODERVILLE
- Mme OUTURQUIN Béatrice, Déléguée titulaire de GODERVILLE
- M. MOIZAN Gérard, Délégué titulaire de GODERVILLE
- M. REVOL Philippe, Délégué Titulaire de GODERVILLE
- M. LEROUX Christian, Maire et Délégué titulaire de GONFREVILLE CAILLOT
- M. ROUJOLLE Patrice, Maire et Délégué titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE
- M. ORANGE Mathieu, Maire et Délégué titulaire d'HOQUETOT
- M. SOLINAS Christian, Délégué titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL (arrivée à 18 h 30)
- Mme BUFFET Michèle, Maire et Déléguée titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL
- M. REMOND Franck, Président, Maire et Délégué titulaire de MENTHEVILLE
- M. DESCHAMPS Benoit, Vice-Président, Maire et Délégué titulaire de SAINT MACLOU LA BRIERE
- Mme LECARPENTIER Véronique, Déléguée titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
- M. FRIBOULET Alain, Délégué Titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
- M. BASILLE André, Maire et Délégué titulaire de SAUSSEUZEMARE EN CAUX
- Mme MUTEL Nadine, Maire et Délégué titulaire de TOCQUEVILLE LES MURS
- M. NIEPCERON Hervé, Maire et Délégué titulaire de VATTETOT SOUS BEAUMONT
- Mme ALLAIS Sophie, Vice-présidente, Maire et Déléguée titulaire de VIRVILLE.

POUVOIR :

- De M. PERIER Philippe à Mme THUMEREAU Brigitte
- De à M. MALO Jean-Marc à M. MOIZAN Gérard
- De M. DECULTOT Hervé à M. FRIBOULET Alain

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE : Mme VAILLANT Isabelle et Mme OLIVIER Sandrine

M. SOLINAS Christian est nommé secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2018,

- M. RENAULT dit que concernant les travaux à la résidence personnes âgées il a été voté les travaux dans les douches et que ceux-ci ne sont pas indiqués dans le procès-verbal.
Il lui est répondu que les différentes propositions présentées comprenaient les travaux dans les salles de bains.

Après ces observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1) Délibération n° 124/2018 : Transfert des effluents de Bréauté et Vattetôt sous Beaumont vers la station d'épuration de Gruchet le Valasse

M. FLEURY David, informe l'assemblée qu'en 2015, le SIAEPA de Bretteville – St Maclou a missionné le bureau d'études SOGETI INGENIERIE pour l'étude des différentes possibilités de réhabilitation des stations de Bréauté et Vattetot sous Beaumont.

2 scénarii avaient été proposés : transfert des effluents vers la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine via la commune de Bernières et regroupement / création d'une station d'épuration commune type roseaux ou boues activées.

Une estimation de l'investissement des 2 solutions avaient été présentée ainsi qu'un bilan d'exploitation sur 20 ans.

Il a ensuite été confié au SIDESA, l'établissement d'un comparatif financier entre les différentes solutions envisageables par le SIAEPA de Bretteville – St Maclou soit la construction d'une station d'épuration type boues activées soit le transfert des effluents sur la station de Gruchet le Valasse. Les estimations financières des 2 possibilités étaient du même ordre.

Suite à différentes réunions, le SIAEPA de Bretteville – St Maclou avait décidé de retenir la solution de transfert des effluents des 2 communes sur le secteur de la CACVS.

Le bureau d'études IRH avait été retenu en tant que maître d'œuvre et avait travaillé sur 2 scénarii qui seront présentés en décembre car il manque d'éléments actuellement.

Il propose au conseil communautaire de confirmer à la CACVS le choix de transférer les effluents de Bréauté et Vattetot sous Beaumont vers la station d'épuration de Gruchet le Valasse

M. BLONDEL dit que de toute façon, la communauté de communes n'a pas d'autres choix.

M. FLEURY indique que les travaux à réaliser sont estimés entre 2 millions et 2,2 millions.

M. NIEPCERON pense qu'il faut reprendre le scénario proposé par le SIAEPA de Bretteville-St Maclou car les études ont tout de même coûté 160 000 €.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition

2) Délibération n° 125/2018 : Fin de convention avec la Communauté de Communes du Canton de Criquetôt l'Esneval pour la mutualisation d'étude pour STEP Ecrainville et Criquetôt l'Esneval

M. FLEURY David, informe l'assemblée qu'en Février 2018, une convention entre la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval et la Communauté de Communes Campagne de Caux a été signée pour mutualiser l'étude de transfert des effluents d'Ecrainville vers une nouvelle STEP en étude sur la commune de Criquetot l'Esneval.

Le bureau d'études IRH a été retenu en tant que maître d'œuvre.

La Communauté de Communes Campagne de Caux a poursuivi une étude, d'un montant de 160 855 €, menée par le bureau d'études IRH sur la construction d'une nouvelle STEP pour les communes d'Ecrainville et Saint Sauveur d'Emalleville. La Police de l'Eau prépare un arrêté de mise en demeure pour fin 2018. Elle pourra donner un délai maximum de 3 ans pour la construction de cette usine. Des propositions de terrains ont été faites par IRH, des tests doivent être réalisés pour vérifier la faisabilité technique ; des contacts doivent être pris avec les propriétaires.

Vu l'incompatibilité des délais d'études de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval avec les délais de mise en conformité imposés par la Police de l'eau.

M. FLEURY propose de mettre fin à la convention liant la Communauté de Communes Campagne de Caux à la Communauté de Communes du canton de Criquetot l'Esneval.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3) Point d'information sur les frais engagés sur les lagunes de Saint Sauveur d'Emalleville et d'Ecrainville par la Communauté de Communes « Campagne de Caux »

M. FLEURY donne le coût des travaux réalisés en urgence sur les lagunes à savoir 23 583 €. Ces travaux auraient dû être faits en 2016.

M. BLONDEL indique que si les travaux devaient être réalisés en 2016, c'est à la Communauté de Communes de Criquetôt de payer.

M. NIEPCERON dit que la Préfecture doit faire le nécessaire pour faire payer cette dernière.

Le conseil propose de transmettre un courrier à la Communauté de Communes de Criquetôt afin de connaître les clés de répartition des dépenses et de connaître les investissements réalisés par l'ancien syndicat.

M. BLONDEL précise que la communauté de communes a récupéré trois stations d'épuration obsolètes.

Mme GUEROULT précise que le syndicat a réalisé des investissements uniquement sur l'eau potable et qu'aucun investissement n'a été fait sur l'assainissement sur l'ensemble de ses communes. Elle précise que la clé de répartition a été faite avec l'aide du SIDESA sur les règles existantes.

M. NIEPCERON rappelle que lors de la reprise du syndicat de Bretteville/St Maclou le compte administratif était clair.

M. FLEURY informe que la communauté de communes a reçu une mise en demeure de la Police de l'Eau pour qu'elle réalise les travaux sur la commune de St Sauveur D'Emalleville.

Le conseil décide de transmettre un courrier circonstancié à Criquetôt demandant des éclaircissements sur la gestion du Syndicat et lui demandant le paiement des dépenses réalisées à sa place en lui ajoutant les arrêtés de 2016.

M. FLEURY qu'un pré-décanteur doit être installé à St Sauveur d'Emalleville et qu'une dérogation a été demandée à la Police de l'Eau qui a refusé

FINANCES

4) Délibération n° 126/2018 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux entre la communauté de communes « campagne de caux » et le centre intercommunal d'action sociale campagne de caux

Madame ALLAIS rappelle que la gestion de la Résidence Autonomie « La Chênaie » située à Goderville est assurée par le CIAS Campagne de Caux mais que le bâtiment en lui-même est resté propriété de la Communauté de Communes Campagne de Caux et que ce fait la Communauté de Communes sera donc Maître d'Ouvrage lors des futurs travaux de rénovation.

Il convient alors de rédiger une convention de gestion liant les deux entités afin de fixer, entre autre, les conditions financières de cette mise à disposition auprès du CIAS.

Elle rappelle que l'excédent de l'an passé est plus élevé car il prenait en compte tous les dépôts de cautions et indique que la communauté de communes doit rester prudente sur le montant des loyers compte tenu du maintien de logements vides dans le cadre de la réalisation des travaux.

Après les travaux, une nouvelle convention plus cadrée sera proposée.

Le conseil de communauté à l'unanimité, accepte la convention présentée.

5) Délibération n° 127/2018 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement pour la commune d'Annouville Vilmesnil

Mme ALLAIS informe l'assemblée de la demande de fonds de concours d'investissement de la commune d'Annouville-Vilmesnil pour la réalisation des travaux de réfection du parking et de la toiture de la salle Marcel LEBRETON.

Le montant de ces travaux est évalué à 51 122,85 euros HT. La participation de la Communauté de Communes demandée est de 15 858,00 euros

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6) Délibération n° 128/2018 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement pour la commune de Manneville la Goupil

Mme ALLAIS informe l'assemblée de la demande de fonds de concours d'investissement de la commune de Manneville la Goupil pour des travaux d'aménagement de centre-bourg.

Le montant de ces travaux est évalué à 51 570,83 euros HT. La participation de la Communauté de Communes demandée est de 23 159,07 € euros.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition

7) Délibération n° 129/2018 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement pour la commune de Virville

Mme ALLAIS informe l'assemblée de la demande de fonds de concours d'investissement de la commune de Virville pour divers travaux d'aménagement de centre-bourg.

Le montant de ces travaux est évalué à 7 644,75 euros HT. La participation de la Communauté de Communes demandée est de 3 822,38 euros.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

8) Délibération n° 130/2018 : Demande de concours du receveur principal – attribution de l'indemnité de conseil et de budget – année 2018

Mme ALLAIS fait part à l'assemblée de la demande d'indemnité pour l'année 2018 qui s'élève à taux plein à la somme de 984,46 euros.

Elle demande qu'un vote soit effectué afin de connaître la position du conseil sur le versement de cette indemnité, le conseil par 28 voix pour et 6 contre accepte de verser une indemnité.

Le conseil passe ensuite au vote pour connaître le pourcentage de celle –ci. Les résultats donnent 22 voix pour le versement au taux de 50 %, 11 voix pour le versement de l'indemnité à taux plein (MM LEMESLE Michel, FLEURY David, BLONDEL André-Pierre, DURECU Annie, MALO Philippe, MOIZAN Gérard, MALO Jean-Marc, LEROUX Christian, ROUJOLLE Patrice, SOLINAS Christian et BUFFET Michel) et 1 voix contre (M. BASILLE André)

9) Délibération n° 131/2018 : Prise en charge des frais de déplacements des élus au salon POLLUTEC

Mme ALLAIS informe l'assemblée que 2 élus souhaitent se rendre au salon POLLUTEC du 28 au 29 novembre 2018. Le montant total du déplacement (train – taxi – hôtel) s'élève de 650 € TTC pour deux personnes.

Elle propose au conseil communautaire d'autoriser le remboursement des frais de déplacements et d'hébergements pour les deux élus.

M. BLONDEL demande s'il s'agit de membres indemnisés car si tel est le cas il est opposé au remboursement.

Le conseil par 31 voix pour et 3 contre (Mme GUEROULT Claire, M. BLONDEL André-Pierre, M. FRIBOULET Alain) accepte cette proposition de rembourser les élus des frais engagés.

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

10) Délibération n° 132/2018 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités.

M. FONTANIE informe l'assemblée que les 3 groupements d'achat d'énergie précédemment réalisés par le SDE76 et arrivent à échéance au 31 décembre 2019. Il propose au conseil communautaire de délibérer afin d'adhérer au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020. Le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres.

Il précise que ce nouveau groupement concernera tous les tarifs d'électricité.

Le conseil de communauté, à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes est partie prenante
- Décide de régler la participation financière prévue par l'acte constitutif,

- Autorise Monsieur le Président, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

RUDOLOGIE

11) Délibération n° 133/2018 : Autorisation de mise en place de panneaux de prévention

M. DESCHAMPS informe l'assemblée du projet de campagne de sensibilisation sur les dépôts sauvages. Il s'agit de panneaux à positionner sur le bord des routes avec les photos des élus volontaires et des agriculteurs. La Chambre d'Agriculture est favorable à ce projet.

M. BASILLE demande s'il n'est pas plutôt possible de mettre des poubelles aux endroits concernés par ces dépôts.

M. DESCHAMPS répond qu'à ce jour, cela n'est pas envisagé.

M. NIEPCERON demande qui sera chargé de vider les poubelles en cas de mise en place.

M. DESCHAMPS indique que le coût de réalisation d'un panneau est de 110 € et que la mise en place des panneaux fera l'objet d'une autorisation de la commune.

Certains élus pensent que ces panneaux feront l'objet de dégradations s'il s'agit d'élus et qu'il est peut être préférable de mettre des photos d'animaux.

M. RENAULT indique que certaines communes organisent des journées « propreté » afin de faire disparaître ces dépôts.

M. DESCHAMPS explique que nous en faisons déjà dans le cadre de plusieurs actions mais que nous peinons à trouver des participants.

M. REMOND indique que cette proposition est faite afin de connaître les ressentiments des élus sur cette campagne. Il propose avant de prendre une décision finale de travailler en partenariat avec la chambre d'agriculture et le Département et de voir les éventuels financements possible.

Le conseil accepte cette proposition, à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

12) Délibération n° 134/2018 : CDG 76 - Renouvellement d'adhésion au Pôle Santé Prévention

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer le renouvellement de l'adhésion au Pôle « Santé-Prévention » avec le Centre de Gestion 76 à compter de l'année 2019. Le coût annuel par agent est de 69,70 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de renouvellement d'adhésion au Pôle « Santé Prévention » avec le Centre de Gestion 76.

QUESTIONS DIVERSES

- M. NIEPCERON demande si la communauté de communes peut prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques en attendant que la Préfecture mette en place une procédure.
- M. REMOND indique qu'il s'agit d'un problème sanitaire national.
- Mme GUEROULT pense que ce problème est plus facile à gérer au niveau communal.

PRESENTATION

- **ETUDE D'EXTENSION ET DE REQUALIFICATION DE LA ZAE DE GODERVILLE ET BRETTEVILLE DU GRAND CAUX**

M. Ludovic SESTILLANGE de Ville en Atelier fait la présentation.

Il rappelle que l'étude demandée contient trois phases :

- Le diagnostic de la requalification de la zone actuelle et des voiries existantes
- La mise en place de scénarios d'extension
- Les précisions des scénarios d'un point de vue technique et financier

REQUALIFICATION DE LA ZONE DE GODERVILLE



Le but est de sécuriser et d'apaiser la circulation de la route de Fécamp par un traitement urbain car il existe sur cette voie une grande problématique sécuritaire.

Le réaménagement de la Route de Fécamp vise à créer un espace public où doit prévaloir un équilibre entre les fonctions circulatoires activités économiques et vie locale (cohabitation entre les différents usagers, voiture/piéton/cycle et Bus). L'accompagnement par la limitation de la vitesse, constituera un bon compromis entre l'écoulement des trafics motorisés, la sécurité des piétons et cyclistes et la qualité du cadre de vie.

Les aménagements des abords sont limités par les limites de terrains entre public et privé.

La sécurisation des carrefours : Leurs aménagements traités sous forme de plateau, permettra de sécuriser les piétons + cycles, qui les emprunteront et favorisera dans un même temps de limiter la vitesse des véhicules sur la route de Fécamp (D925H).

Le traitement et l'aménagement des carrefours, devront donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse).

Le maintien des mouvements de tournes à gauche : Les mouvements de tourne à gauche seront maintenus, l'axe central de la route de Fécamp sera matérialisé par un revêtement du type pépite sur une épaisseur de +/- 0.50 m, celui-ci sera interrompu au droit des accès nécessitant un mouvement de tourne à gauche.

Le traitement de l'axe central sur 0.50 m viendra compléter le dispositif de borduration, générant visuellement un «effet couloir» invitant à garantir la vitesse autorisée.

Le coût de ces aménagements est estimé à 1 817 280 € H.T.

Plusieurs élus pensent que la réduction de la vitesse sur cette portion peut être la même sur l'ensemble de la voie. M. SESTILLANGE indique qu'il ne s'agit que de propositions et qu'elles peuvent être revues. Il indique qu'il faut marquer la transition entre la campagne et la ville. Cet aménagement plus contraignant permettra une diminution du nombre d'usagers qui préféreront prendre la déviation.

REQUALIFICATION DES VOIRIES



Scénarios :

Profil 1 - Axe primaire - Requalification - 10.00 m

Axe structurant de la ZAE

- Chaussée à double sens de 5.50 m
- Un trottoir mixte de 3.00 m
- Mise en œuvre de linéaires arborés et traitement paysager de 1.50 m

Profil 2 - Voirie Mixte - 6.00 m - Requalification / Création

Axe secondaire de la ZAE

Cette voirie sera traitée sous forme d'un espace partagé (connexion voie structurant en plateau) entre les différents modes de déplacement

- Chaussée à sens unique de 4.00 m, caniveau central
- Traitement paysager interface public / privé de 1.00 m sur accotements

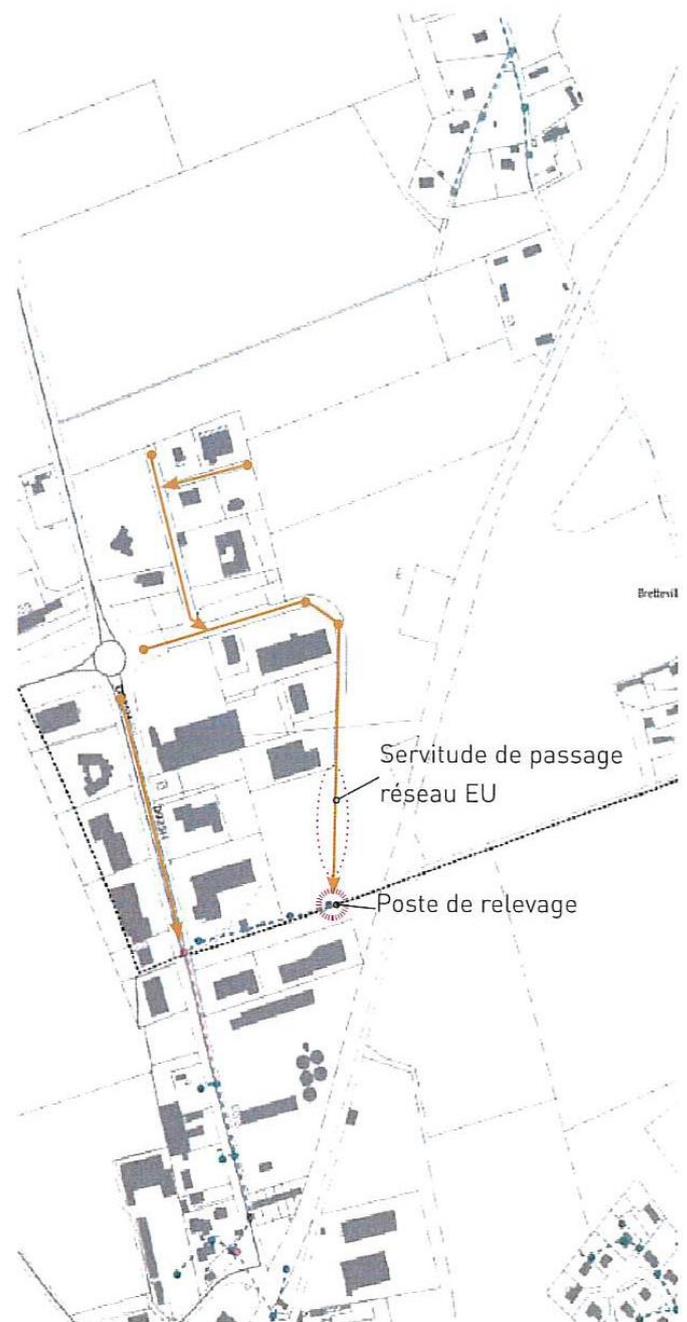
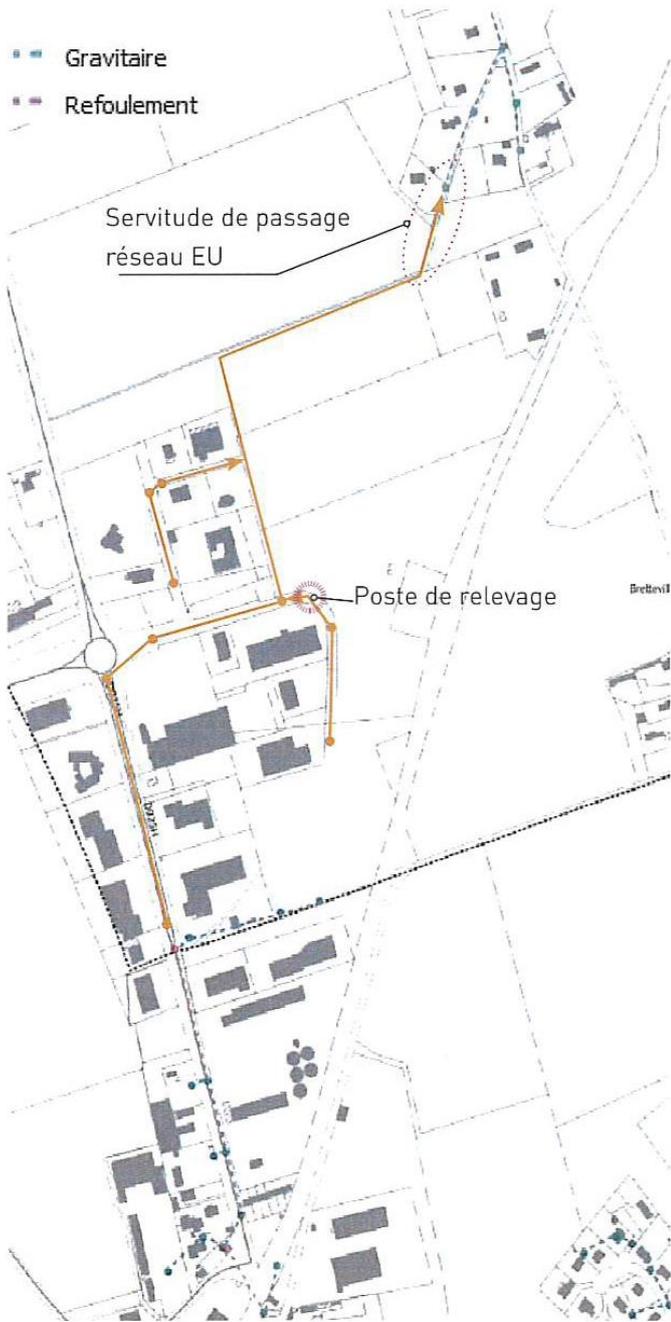
Profil 3-Voirie Mixte - 14.50 m

Axe secondaire de la ZAE - Enjeux de bouclage pour la ZAE

- Double chaussée de 3.50 m et borduration
- Un cheminement mixte de 1.50 m sur la rive Est et Ouest de la chaussée et une bande plantée de 1.00 m (traitement paysager Public/privé)
- Terre plein central de 2.00 m paysagé et plantation alignements d'arbres haute-tige;
- Une noue plantée de 3.00 m, (traitement paysager Public/privé).

RACCORDEMENT AUX EAUX USEES

- Gravitare
- Refoulement



Les stations de traitement des eaux usées (STEU) sont respectives aux communes accueillant les ZAE. La commune de Bretteville-du-Grand-Caux est donc desservie par la STEU de Bretteville-du-Grand-Caux et la commune de Goderville par la STEU de la commune.

Les capacités nominales correspondent à 1 500 équivalent-habitants (EH) pour Bretteville-du-Grand-Caux et à 3 600 EH pour Goderville.

A ce jour la capacité restante est de :

- 419 EH pour Bretteville
- 1080 EH pour Goderville

Toutes deux sont en conformité ERU (en rapport avec la directive sur les «Eaux résiduaires urbaines»).

Hypothèse 1 : Raccordement sur le réseau de Bretteville du Grand Caux

Présence d'un réseau d'assainissement sur l'impasse de la grande chaussée et la Route de la Grande Chaussée.

Possibilité de raccordement sur l'impasse de la Grande chaussée avec passage en servitude sur la parcelle n°53 (chemin rural).

Cette hypothèse nécessiterait probablement un à deux postes de relevage, pour permettre le raccordement de la ZAE.

Hypothèse 2 : Raccordement sur le Réseaux de Goderville

Présence d'un réseau d'assainissement sur l'impasse de la Rue de la Briqueterie.

Possibilité de raccordement sur l'impasse de la a briqueterie et sur la Route de Fécamp avec un passage en servitude sur la parcelle n156.

Cette hypothèse nécessiterait probablement un poste de relevage, pour permettre le raccordement de la ZAE.

LES SITES POTENTIELS D EXTENTION DE LA ZAE

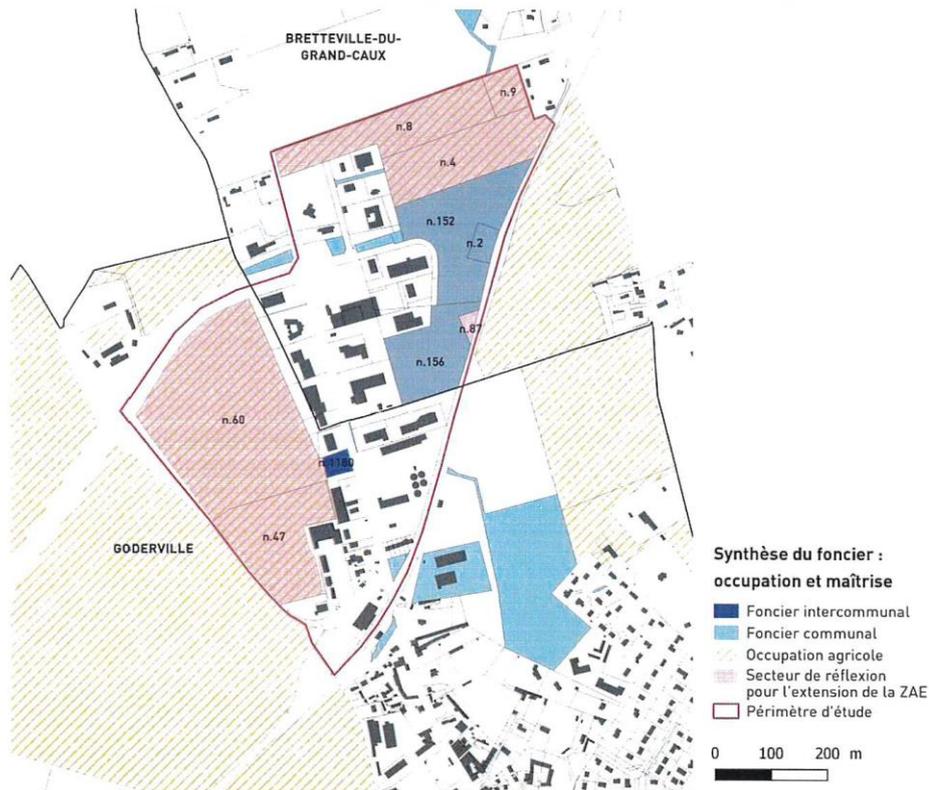


Deux sites identifiés par le maître d'ouvrage peuvent potentiellement recevoir cette nouvelle offre :

- Le site de Goderville Nord, situé à l'Ouest des activités implantées le long de la RD 910. Il est composé de deux parcelles d'une contenance totale de 9,7 ha. La communauté de communes est actuellement propriétaire de la parcelle A1180 permettant un accès à ces terrains à partir de la RD925.
- Le site de la Grande Chaussée à Bretteville du Grand Caux situé à l'Est de la zone actuelle. Il est composé de 7 parcelles d'une contenance totale de 10 ha.

LES PROPRIETES FONCIERES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

UN FONCIER SOUS MAÎTRISE PUBLIQUE PRÉSENT SUR BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX



Parmi les secteurs d'étude pour l'extension de la ZAE, le foncier maîtrisé par l'intercommunalité s'avère très réduit et ne comprend uniquement la parcelle n.1180 située sur Goderville (1 727 m²). Cette emprise s'avère néanmoins stratégique pour l'accessibilité au site de Goderville. Il est à noter que cette parcelle est actuellement utilisée au travers d'un droit d'usage provisoire par l'entreprise «Prestige Automobile» qui l'utilise comme espace d'exposition.

Par ailleurs, côté Bretteville-du-Grand-Caux, plusieurs parcelles font l'objet d'une maîtrise communale à savoir :

- La parcelle n.152 d'une superficie de 26 131 m².
- La parcelle n.2 d'une superficie de 2 415 m².
- La parcelle n. 129 d'une superficie de 993 m².
- La parcelle n.156 d'une superficie de 17 491 m².

L'ensemble de ce foncier représente 4,7 ha d'un seul tenant mais au même titre qu'un foncier privé, il devra faire l'objet d'une acquisition par la communauté de communes pour réaliser l'extension de la ZAE.

ENJEUX

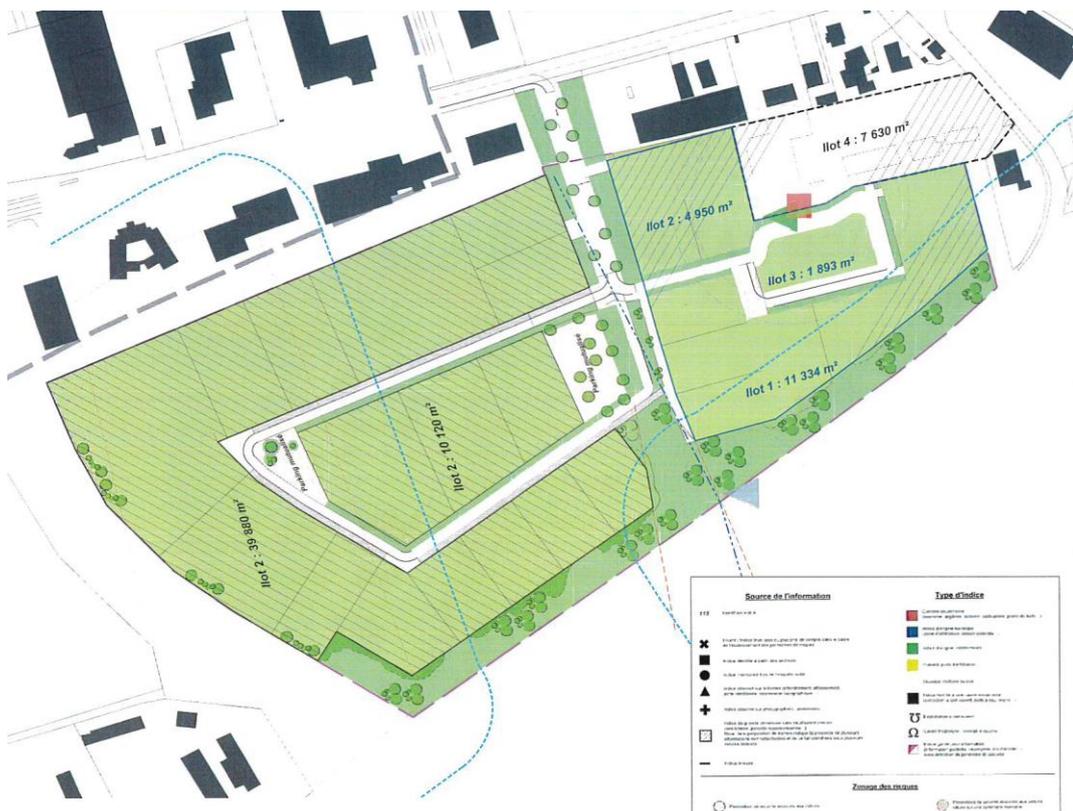
Profiter du potentiel déjà maîtrisé par la collectivité pour l'extension à venir et n'ayant plus de vocation agricole.

Favoriser les parcelles ayant déjà une facilité d'accès.

SCENARIOS D'EXTENSION DE LA ZA DE GODERVILLE

Les travaux d'extension pourraient être programmés en deux tranches :

- la première de 50 000 m² (ilot 1 et ilot 2 sur le plan ci-dessous)
- la deuxième de 18 177 m² (ilot 3, ilot 4 et ilot 5 sur le plan ci-dessous)



ESTIMATIONS FINANCIÈRE

Site de Goderville

ESTIMATION FINANCIERE ETUDE DE CAPACITE SC1

Travaux Préparatoires	15 000,00 €
Terrassement	14 000,00 €
Voirie y compris plantations dans noues et haies en limite du domaine public et ESV	1 169 496,00 €
Réseaux	611 488,00 €
Eaux pluviales y compris plantations	44 000,00 €
TOTAL VRD HT hors Options	1 853 984,00 €

Options - Aire technique & entrées charetères	174 000,00 €
TOTAL VRD HT avec Options	2 027 984,00 €
TVA 20 %	405 596,80 €
TOTAL TTC avec Options	2 433 580,80 €

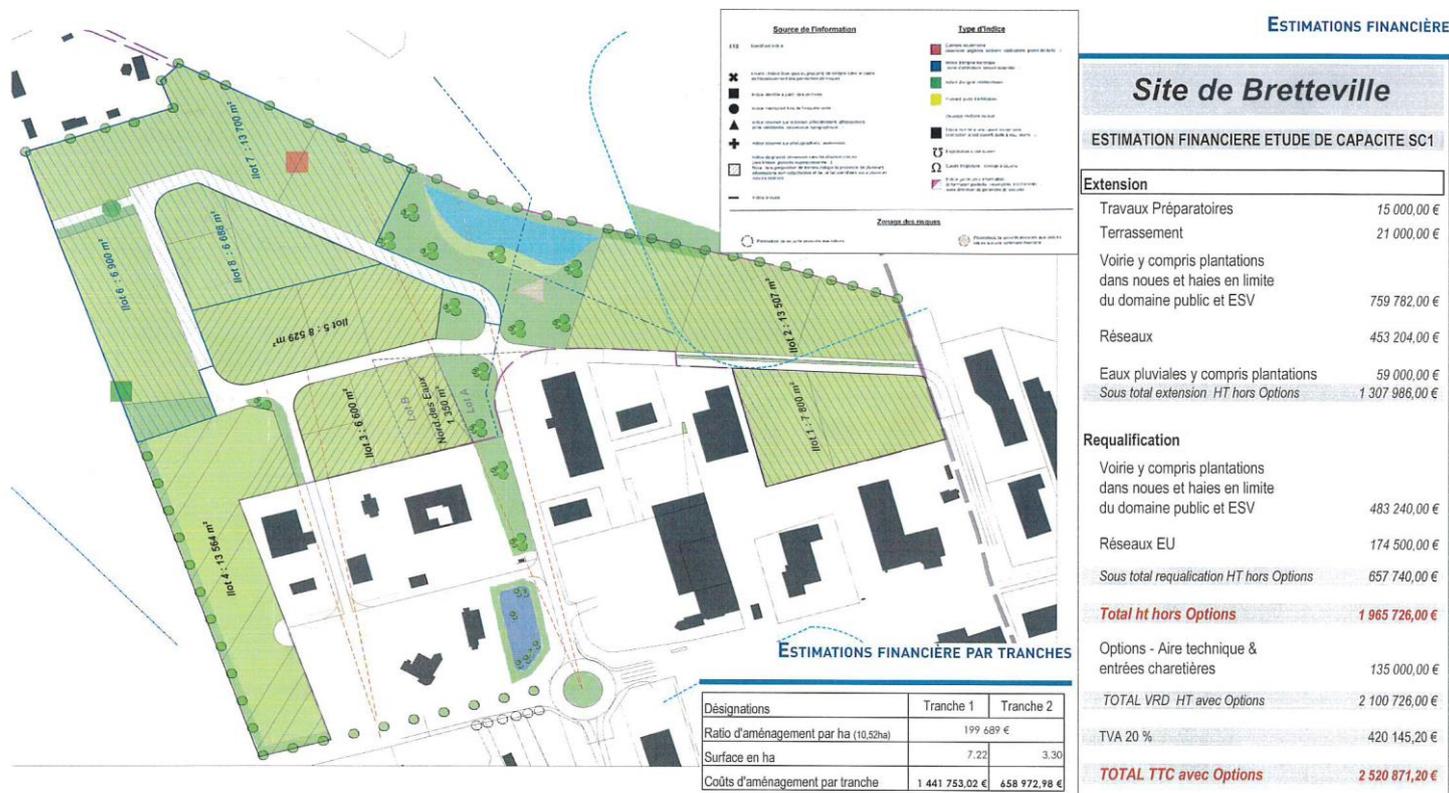
ESTIMATIONS FINANCIÈRE PAR TRANCHES

Désignations	Tranche 1	Tranche 2
Ratio d'aménagement par ha (9,74ha)		208 041 €
Surface en ha	7,29	2,45
Coûts d'aménagement par tranche	1 515 995,02 €	510 324,66 €

SCENARIO D EXTENSION DE LA ZA DE BRETTEVILLE DU GRAND CAUX

Les travaux d'extension pourraient être programmés en deux tranches :

- la première de 50 000 m² (ilot 1, ilot 2, ilot 3, ilot 4 et ilot 5 sur le plan ci-dessous)
- la deuxième de 27 288 m² (ilot 6, ilot 7 et ilot 8 sur le plan ci-dessous)



ANALYSE COMPARATIVE DES SITES

	Site N°1 - Goderville	Site N°2 - Bretteville-du-Grand-Caux
Contexte géographique et écologique	De légères pentes formant un talweg central Absence d'enjeux écologiques	Un topographie descente vers l'ancienne voie ferrée avec quelques ondulations Absence d'enjeux écologiques
Risques et nuisances	Des périmètres de sécurité liés à des indices de cavités souterraines sur 56% du site Un axe de ruissellement observable sur site Nuisances sonores liées à la proximité de la RD925 (bande de 100 mètres)	Des périmètres de sécurité liés à des indices de cavités souterraines sur 37% du site Deux axes de ruissellement répertoriés officiellement
Occupation des sols	Une vocation agricole totale (cultures céréalières)	Une vocation agricole partielle (53% du site n°2), 4,7 ha maîtrisés par la collectivité sans affectation précise (mise à disposition à un particulier)
Maîtrise foncière	Une maîtrise foncière quasiment nulle et correspondant à 1,7% du site n°1 (parcelle permettant l'accès au site depuis la RD925H)	Une absence de maîtrise foncière par l'intercommunalité mais 4,7 ha (47% du site n°2) appartenant à la commune de Bretteville du Grand Caux.
Sensibilité paysagère	Une forte visibilité depuis le contournement: une nécessité de travailler fortement l'insertion paysagère des futures constructions	Une structure paysagère pré-existante (à conforter) facilitant l'intégration de nouveaux bâtiments dans le paysage Néanmoins, une problématique d'insertion paysagère pour les parcelles Nord du site
Déplacements	Plusieurs accès viaires possibles	Plusieurs accès viaires possibles et une opportunité pour résoudre les problématiques d'impasses de la ZAE actuelle Pour les modes doux, un raccordement envisageable avec la future voie verte = liaison agréable avec Goderville
Morphologie urbaine	Un développement en profondeur du tissu urbain. Quid du traitement de la rue des Prés ?	Un développement en profondeur du tissu urbain

M. REMOND indique que des discussions sont en cours concernant les terrains.
Il faut maintenant avec les éléments donnés, faire un choix sur ce que la communauté de communes souhaite faire et que le projet soit cohérent avec l'aménagement prévu du centre bourg de Goderville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée par le Président à 21 h 00

Le Secrétaire de séance
M. SOLINAS Christian

Le Président
M. REMOND Franck